

Une audience du Comité de discipline de l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick a été tenue le 4 octobre 2021 pour entendre et juger une plainte reprochant à Anne Levi, TSI, d'avoir commis une faute professionnelle.

M^{me} Levi a avoué de plein gré au Comité de discipline qu'elle avait commis une faute professionnelle quand, pendant une altercation, elle avait brisé une fenêtre de sa maison lorsqu'une autre personne se trouvait à l'intérieur. M^{me} Levi a avoué qu'elle avait entaché sa réputation en tant que travailleuse sociale en commettant cette erreur de jugement temporaire.

M^{me} Levi pleurait le décès de son frère, Basil Augustine, qui est décédé subitement le 20 septembre 2020. M^{me} Levi et son frère avaient entretenu des relations très étroites et son décès soudain a causé d'énormes souffrances.

Avant l'incident où elle a brisé la fenêtre, M^{me} Levi avait demandé à la personne en question de quitter sa maison, et ce, à de nombreuses reprises.

Néanmoins, M^{me} Levi a dit que des sanctions disciplinaires étaient appropriées.

Ayant conclu que la membre avait commis une faute professionnelle, le Comité de discipline a imposé les sanctions suivantes :

1. suspension de sept jours de l'exercice de la profession du travail social ;
2. paiement des frais s'élevant à 2 000,00 \$;
3. paiement d'une amende s'élevant à 2 000,00 \$;
4. rédaction d'un résumé de l'affaire et publication du résumé avec mention du nom à des fins de sensibilisation des membres.